

10 11-00-00-00-00-00
12 - mars 2004

1-

Partie Libéral
Chef de l'opposition
M. Jean Charest

M. Charest,

Dans la lettre du 13 janvier 1999 que vous avez confirmé 1^{er} février 1999 vous avez reçu les documents concernant Jean-Guy Labrosse avec la présence d'un témoin M. Sylvain Lepage. La loi permettait à M. Jean-Guy Labrosse de se détacher du groupe des orphelins et orphelines à la suite de l'échec du recours collectif du comité des orphelins C.O.O.I.D. avec la complicité de Robert Fauteux avocat, et le président Hervé Bertrand en avril 1992.

C'est là que Jean-Guy Labrosse a démissionné du comité le 7 décembre 1992 en leur envoyant une lettre par écrit que la vocation première du comité avait violé concernant les trois dossiers indépendant qui implique 1- l'internement illégale en psychiatrique des orphelins illégitimes, 2- Agression sexuelle, 3- Les orphelins qui ont travaillés sur les terres des cultivateurs comme esclaves. C'est pour toutes ces raisons que j'ai démissionné du comité des orphelins de Duplessis.

Lorsque M. Bruno Roy a pris le poste de président en 1998 il a continuer les même stratégies avec la complicité de l'avocat Yves Lauzon qui était enregistré comme conseiller juridique et non comme avocat. Il y a eu souvent des huit -clos avec le Premier Ministre M. Lucien Bouchard et une partie du comité des orphelins. En préparant des règlements entre eux autres pour les faire passer en assemblée générale. Ils envoyèrent des lettres aux déficients mentales ou aux illettrés. Ils passaient ces règlements à main levée; tout en ignorant les remarques des orphelins contestataires. La loi des organismes dit bien que toute personnes qui assiste à une assemblée générale ont le droit de connaître la définition des règlements, mais souvent on ignorait la définition de ces règlements en définissant les pièges par des termes universitaires avec la complicité de Yves Lauzon et Carlos Tourigny pour piéger les illettrés ainsi que les déficients mentaux sans ce mettre à leur niveau.

Lors de son deuxième mandat il a continué à utiliser ces mêmes personnes tout en ignorant les orphelins contestataires en disant que si vous acceptez pas ce que le Gouvernement (M. Lucien Bouchard et M. Bernard Landry) présent vous propose vous risquez de tout perdre car vous n'aurez pas le choix d'aller devant les tribunaux, et ces mêmes orphelins étaient démunies monétairement.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils réussissaient à faire amender les règlements. Tout cela se faisait à main levée et cela sans permettre aux contestataires de se défendre légalement devant les personnes présentes. Je vous ai fourni plusieurs éléments de preuves concernant la magouille du comité C.O.O.I.D.

C'est pour tout cela que je vous demande de respecter mes droits légitimes concernant mon propre dossier qui doit être débattu indépendamment de tout l'ensemble des orphelins car c'est depuis des années que je me bats avec des éléments de preuves.

Quand le parti Québécois a eu son deuxième mandat en 1998 je me suis adressé au député de Bertrand M. Claude Cousineau je lui ai fait confiance sur tous les donnés et information que je lui envoyait par écrit. C'est quelque temps après que je me suis aperçu qu'il utilisait la même stratégie en m'envoyant des accusés de réception sans respecter les écrits et les griefs que je lui envoyai par écrit. Tout en suivant le conseil de son patron M. Bernard Landry et la ligne de partie.

C'est là que je me suis aperçu que M. Claude Cousineau passait à côté de mes questions et de mes griefs sans se conformer à mes écrits ainsi que mes droits légitimes qui étaient constamment bafoués pourtant je lui ai fourni plusieurs éléments de preuves des noms que le ministère de la santé ignorait. Tout en refusant de faire une enquête que je lui ai demandé sur le psychiatre M. Bernard Piché qui travaillait comme professionnelles. Il faisait partie du comité de M. Gaston Loignon le 12 août 1954.

Il a été confirmé par M. Denis Lazure que M. Bernard Piché a falsifié et erroné le test d'évaluation de M. Jean-Guy Labrosse. Je suis devenu une victime de l'état et de ses complices. On a ignoré les écrits de M. Denis Lazure ainsi que ses lettres que les trois parties politique auxquels je me suis adressé et qu'ils détiennent ces écrits. Je vous mentionne les trois parties qui détiennent ces éléments de preuves. « les Libéraux du Québec avec M. Bourassa, les péquiste du Québec avec M. Pariseau M. Bouchard et M. Landry, le Bloc Québécois avec M. Michel Gauthier qui eux même se vantaient de défendre les droits des citoyens du Québec ».

Pour moi ils ont toujours menti car les vrais intérêts des Bloquiste était le parti Québécois et non les citoyens du Québec. C'est avec tous ces mensonges que ces politiciens ainsi que M Claude Cousineau en qui j'avais confiance a référé mon dossier au Premier Ministre M. Bernard Landry qui a été confirmé qu'il avait par après mandaté un de ses attaché politique Mme Marie Christine Filion qui devait enquêter sur trois anciens ministre du ministère de la santé du Québec de reconnaître mes propres griefs.

Pourtant le nom des trois ministres était bien mentionné dans mes lettres. Dans la dernière lettre du 23 février 2002 Mme Marie Christine Filion m'a jamais confirmé qu'il y avait une enquête en cours conformément à mes droits. On revenait de nouveau avec le comité des orphelins dont je m'étais séparé. Mais à nouveau on se fermait les yeux sur la bataille personnelle de M Jean-Guy Labrosse.

Mme Madeleine Bélanger recevait une photocopie des lettres adressées à M. Cousineau et M. Landry ainsi que le retour des accusés de réceptions soit de Claude Cousineau et de l'attaché politique de M. Bernard Landry. C'est là que le dossier Labrosse retournait sur les tablettes et dans l'oubli. Je peux prouver et certifier que la bataille d'un innocent M. Jean-Guy Labrosse était oublié tout en acceptant les mensonges du comité des orphelins institutionnaliser de Duplessis avec la complicité de M. Bruneau Roy et M. Yves Lauzon.

Depuis que le comité de réconciliation des orphelins a été mit sur pieds par M. Bernard Landry j'ai autorisé le comité d'avoir accès à mes dossiers et non de mêler le cas de M. Jean-Guy Labrosse avec les autres orphelins car je n'ai jamais demandé par écrit au comité de me représenter. J'ai aviser Mme Francine Fournier présidente de ce comité que je n'ai jamais autorisé de me représenter les raisons était comme suit : Mes droits ont été bafoué sur toute la ligne en lui montrant certain documents.

Elle m'a admis qu'elle était limitée dans son mandat. J'avais envoyé aussi des preuves le deux avril 2002 à Mme France Lessard attaché politique de M. Jean Charest sur la lettre du 5 avril et M. Charest ne m'a jamais donné de réponse à ma requête par écrit sur la lettre de M. Bernard Landry.

Je demande à M. Jean Charest de me garantir par écrit que mon dossier que Mme Madeleine Bélanger qui s'est retiré de la politique a suivi lui a été remis. Avant les élections je demande que M.Charest me garantisse par écrit que justice sur mes trente neuf ans de bataille soit mis par écrit et qu'il s'engage de ne plus parler du comité des orphelins. Qu'il respecte ma bataille depuis la publication « Ma chienne de vie ».

J'ai demandé à Mme Bélanger et à Mme France Lessard depuis un an une rencontre à votre bureau à Montréal avec la présence de deux témoins et je n'ai jamais eu de suivi à cette requête qui a été fait par téléphone.

Si je ne reçois pas cette confirmation avant les élections par écrits et signé de sa propre mains je serai obligé d'alerté la population du Québec en donnant les noms de tous les politiciens des trois partie soit les ministre, les sous-ministres et les ancien premier ministres avec les 21 dossiers qui représente deux (2,000) milles pages sera mis à jour pour la population par internet que les législateurs que eux-mêmes qui passaient les lois ont été les premiers à les détournés en ne protégeant pas les droits d'un innocent M. Jean-Guy Labrosse. Les citoyens du Québec ont le droits de connaître la vérité seul la vraie justice que je réclame depuis des années sera décidé par la population du Québec et non par les politiciens. C'est là que mon calvaire prendra fin et non le mensonge que j'ai connu par des accusés de réception.

Je suis le seul orphelin qui détient une lettre d'un test d'évaluation qui a duré 2 heures et 20 minutes qui confirme que je suis sains d'esprit.

Bien à vous
Jean-Guy Labrosse
7505 Avenue Curé Paré
App 12
Cherstey, Qué
J0K 3K0

Jean Guy Labrosse

R	Registered	Recommandé	
	Domestic	Régime intérieur	
To	JEAN CHAREST		FOR DELIVERY CONFIRMATION
From	Chef de l'opposition		POUR CONFIRMER LA LIVRAISON
Address	13 RUE VILLE MAIRIE		1 888 550-6333
City	MTL	QUC	www.canadapost.ca
Province	MTL	QUC	www.postescanada.ca
Postal Code	H3B2B5		Declared Value
Code postal	H3B2B5		Value déclarée
			\$
CUSTOMER RECEIPT		REÇU DU CLIENT	Item No. N° de l'article
			78 691 801 362

33-000-504 (05-10)